****

**Stage CGT DLAJ « Les accords collectifs relatifs aux décisions affectant l'emploi»**

## du 18 au 22 mars

Co-animation : Laetitia Driguez et Arnaud Casado (Univ. Paris 1-ISST), Anaïs Ferrer (CGT DLAJ)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
| 9h  12h30 | Présentation de l’ISST et du stage  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  La distinction entre plan de sauvegarde de l’emploi (PSE) et plan de départ volontaire (PDV)  **Arnaud Casado**  (ISST) | Le PSE :  Le contrôle par l’administration    **Nadia GSSIME** (Ministère du travail) | Les ruptures conventionnelles collectives (RCC)  **Laetitia Driguez**  (ISST) | Les accords de performance collective (APC)  **Hélène Cavat**  **(**Université de Strasbourg) | Synthèse syndicale et réalisation d’un outil à destination des participants  **A. Casado, L. Driguez**  (ISST)  **Hélène Viart**  (CGT) |
| Pause déjeuner | | | | | |
| 14h  17 h | Le PSE :  Elaboration, contenu et négociation  **Arnaud Casado**  (ISST)  Travail préparatoire à la synthèse | Le PSE :  Le cas particulier de la procédure collective  **Laetitia Driguez**  (ISST)  Travail préparatoire à la synthèse | Intervention syndicale :  La négociation des accords  **Thomas Vacheron**  (CGT)  Travail préparatoire à la synthèse | Travaux de groupe  Travail préparatoire à la synthèse | Bilan de la session  **Laetitia Driguez et Arnaud Casado**  (ISST)    **Anaïs Ferrer**  (CGT) |

Stage CGT DLAJ

Les ruptures collectives du contrat de travail

Du 18 au 22 mars

Laetitia Driguez et Arnaud Casado : (Université Paris 1-ISST)

Anaïs Ferrer : (CGT DLAJ)

**PRESENTATION**

**PUBLIC :**

Cette formation s’adresse aux référents DLAJ au niveau des départements ou des fédérations.

**OBJECTIFS :**

Parvenir à une bonne connaissance des divers mécanismes de ruptures collectives du contrat de travail et des accords collectifs qui ont, de façon plus générale, une incidence sur l’emploi.

Comprendre les enjeux de chaque type de rupture et leurs incidences pratiques.

**PROGRAMME DE LA FORMATION :**

Pour atteindre ces objectifs, les thématiques suivantes seront abordées dans une approche principalement juridique :

* La distinction entre le plan de sauvegarde de l’emploi et d’autres types de ruptures collectives de travail (plan de départ volontaire, rupture conventionnelle collective, etc…) ;
* La question des accords de performance collective ;
* Une intervention syndicale sur la négociation collective et la façon de la mener.

**PEDAGOGIE :**

- Des cours de droit assurés par des enseignants-chercheurs de l’Université. Ces séances sont organisées de façon à favoriser l’interaction avec les stagiaires.

- Des interventions plus pratiques, assurées par des professionnels (ministère du travail, syndicat) qui participent à la négociation ou au contrôle des accords collectifs étudiés au cours de la semaine.

- Une séance de travail de groupe organisée et animée par des enseignants universitaires. Elle vise: 1/ l’interconnaissance et l’échange d’expériences entre stagiaires ; 2/ l’appropriation des connaissances théoriques par la mise en œuvre pratique.

- Les stagiaires seront organisés en groupes afin de réaliser une synthèse syndicale des bénéfices et des dangers de chaque type d’accord. La mise en commun de ces synthèses permettra d’aboutir à la confection d’un tableau synoptique sur le sujet.

**Les intervenants**

**Arnaud Casado** est maître de conférences en droit privé à l’ISST de l’université Paris 1. Membre de l’Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), ses travaux portent sur le droit pénal du travail (Chronique trimestrielle au *Bulletin Joly Travail*) et sur le droit social à vocation environnementale (DSAVE).

**Laetitia Driguez** est maître de conférences en droit privé à l’ISST de l’université Paris 1. Membre de l’Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne (IREDIES), ses travaux portent principalement sur le droit européen du travail. Elle a une chronique mensuelle dans la revue *Europe*.

**Anaïs Ferrer** est responsable du pôle DLAJ à la Confédération CGT.

**Nadia Gssime** est juriste. Docteur en droit de l’université Paris 1, elle est actuellement en poste au Ministère du travail, au sein la division de la DGEFP qui s’occupe du contrôle administratif des PSE.

Dernier ouvrage paru : *« La consultation du CSE et la négociation collective en cas de projets importants de l’entreprise »*.

**Thomas Vacheron** est membre du bureau confédéral de la CGT et membre de la direction de la fédération textile, habillement, cuir, blanchisserie.

**Hélène Cavat** est maître de conférences en droit privé à l’université de Strasbourg. Elle a obtenu le prix de thèse de l’AFDT en 2021. Ses travaux sont cités dans le Rapport intermédiaire du comité d’évaluation de l’Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social.

**Helène Viart** est conseillère confédérale au pôle DLAJ à la Confédération CGT.